

A l'appui de sa demande de rescrit relatif au contrat sus visé, le demandeur doit a minima :

Fournir :

- une copie du contrat de professionnalisation et, le cas échéant, une copie de l'avenant de renouvellement établi sur le cerfa prévu à cet effet qui comporte la date de naissance du bénéficiaire, la date de conclusion du contrat de professionnalisation....) ;
- une copie de la décision de la DDTE attestant de l'enregistrement du contrat

Préciser :

- la nature juridique de l'employeur et s'il s'agit d'un groupement d'employeur ;
- si l'employeur applique au titre du bénéficiaire du contrat de professionnalisation une autre exonération de cotisations, des taux spécifiques, assiettes ou montants forfaitaires de cotisations si oui lesquels ;
- s'il s'agit d'un groupement d'employeur, s'il bénéficie de l'aide de l'Etat prévue à l'article D. 6325-23 du code du travail,
- l'âge et la situation par rapport à l'emploi du bénéficiaire du contrat à la date de conclusion du contrat.